



3 journées 9h – 17h
Aix-en-Provence
Les jeudi 6, vendredi 7 janvier et le mercredi 2
février 2022

Intervenante :

Valérie GICQUEL - Experte en image professionnelle, Accompagnement et coaching pour chefs d'entreprise, dirigeants, parlementaires, élus, OIP CONSEIL

Responsable de stage :

Christèle COLLIOT , Responsable formation
Chambre Agriculture 13
06.73.27.83.81
formation@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Contact – Inscription Formation :
Elodie FORLANI
04 42 23 86 22
formation@bouches-du-rhone.chambagri.fr

PROGRAMME

Valoriser mon Image Professionnelle pour Optimiser ma Communication

Pré-requis

Avoir suivi l'initiation ou avoir un niveau de pratique équivalent.

Objectifs

- Maîtriser la communication et la relation client en anticipant l'impact de son image et des messages et des valeurs véhiculés
- Organiser son image en adéquation avec ses valeurs
- Améliorer son aisance relationnelle et l'impact de sa communication orale

Contenu

Comment atteindre ses objectifs de communication ?

- Les éléments de la communication, l'image personnelle est langage, l'interaction entre image et confiance, la maîtrise de son image et de son style

Le retour d'images et le discours

- La carte mentale : créez, organisez et visualisez ses idées et valoriser sa communication, être dans son rôle, sa fonction

Le parcours « image »

- Le bon équilibre : entre image personnelle et professionnelle, l'utilisation des bons outils pour organiser son image, accompagner ses choix, incarner ses valeurs

Une identité forte portée par une image assumée

- L'image choisie et assumée L' image « marketée » dans sa communication, es conseils accessoires, style être crédible en toutes circonstances

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques Exposés ▪ Démonstration et échanges collectifs ▪ Travail sur book ▪ Captures d'image par vidéo ▪ Présentation croisée, travail de groupe

Evaluation

Afin de valider l'atteinte des objectifs fixés ensemble en début de stage, une évaluation sous forme de mise en pratique sera conduite Suite à votre réussite, une attestation de fin de formation vous sera remise.

CONDITIONS GENERALES

Nature et caractéristiques de l'action de formation :

Cette action qui contribue au développement des compétences entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail. La formation pourra se dérouler soit en classe en présentiel, soit sur une plateforme d'apprentissage en distanciel, soit en situation de travail. Le rythme la durée et les modalités pédagogiques sont spécifiés dans le programme.

Modalité d'inscription et justificatifs :

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La convocation, envoyée 10 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription, dès lors que le règlement nous est parvenu. Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. Un certificat de réalisation est disponible à l'issue du stage et remis sur demande.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émargement sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

Cas particulier des Formations Mixtes Digitales (FMD) :
Une partie de la formation peut se dérouler à distance, avant ou après la phase présentielle. Une attestation d'assiduité est établie et remise au participant et le cas échéant à son employeur.

Les publics :

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e) agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

Les conditions financières et prise en charge :

- **“ Contributeur(riche)s VIVEA ”**
Cas général : Une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa hors thèmes prioritaires de formation.
Cas particulier : Pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 2000 €.
Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.

Si le contributeur(riche) apparaît comme non finançable, une attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix de 175 € net de taxe par jour.

“ Salarié(e)s ”, « Demandeurs d'emploi »

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCA (OCAPIAT...) ou autre dispositif (Pôle Emploi...), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 2 semaines avant le début de la formation ainsi que de la complétude des démarches administratives exigées dans le cadre du dispositif dédié.

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation qui s'élèvent à 175 €/jour seront intégralement à la charge de l'employeur.

La Chambre d'Agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

Concernant le Certiphyto, en cas de non prise en charge par VIVEA, les frais de formation s'élèvent à 140 €/jour, soit un total de 280 € pour les deux jours de formation obligatoire ou 140 € pour le renouvellement.

“ Autres publics ”

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier.

“Toutes personnes en démarche d'installation”

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional...) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir une attestation d'éligibilité au financement VIVEA délivrée par le CEPPP (nous contacter).

“ Installé(e)s depuis moins de deux ans ”

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande)

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

Horaires :

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

Annulation-report-interruption du stage :

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné.

En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

BULLETIN INSCRIPTION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle (art L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail)
N° Organisme de formation : 93 13 P0014 13

A retourner à :

**Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
– Pôle Formation**

22 Avenue Henri Pontier

13 626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

Tel : 04 42 23 86 22

formation@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Formation souhaitée

Valoriser mon Image Professionnelle pour Optimiser ma Communication Perfectionnement

Les jeudi 6, vendredi 7 janvier et le mercredi 2 février 2022

Durée 21h – 3 jours

Tarifs

- 0 €/jour net de taxes Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-Familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation sous réserve de prise en charge par Vivéa sinon tarif autre public.
- 175 €/jour net de taxe salarié d'exploitation, autre public
- 250 €/jour Technicien, conseiller, chef de projet
- 140 €/jour net de taxe par jour pour les demandeurs d'emploi

Signature

Je confirme avoir pris connaissance de la formation (objet, durée, lieu, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions de vente accessibles sur <https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-formations-agricoles-en-paca>

Fait à :

Signature

Le

Pour la Chambre d'agriculture

Le Président

Patrick LEVEQUE



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
BOUCHES-DU-RHÔNE

LE/LA STAGIAIRE

Nom Prénom.....

Nom de naissance

Date et lieu de naissance :

Adresse

.....

Tél :

Mail :

N° Certiphyto Fin de validité

J'accepte de recevoir la convocation par mail :

oui non

Vous êtes :

Chef d'entreprise non salarié(e), conjoint collaborateur, Aide familial, Candidat à l'installation (Rayez les mentions inutiles)

Salarié(e) d'exploitation ou de coopératives

Inscription via Pôle Emploi

Inscription via CPF

Inscription via Ocapiat

Autre public Précisez :

Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

L'ENTREPRISE

Raison sociale :

N° Siret :

Production principale :

Arboriculture grandes cultures maraîchage

viticulture élevage autre :

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) :

Mél :

Tél.....

Contact - Inscription :

Elodie FORLANI

04 42 23 86 22

formation@bouches-du-rhone.chambagri.fr

VOS ATTENTES

Vous allez participer à la formation

Valoriser mon Image Professionnelle pour Optimiser ma Communication Perfectionnement
Les jeudi 6, vendredi 7 janvier et le mercredi 2 février 2022

Pour adapter au mieux le contenu de la formation à vos préoccupations, nous vous invitons à retourner le questionnaire avec votre bulletin d'inscription.

NOM – Prénom :

Quels sujets souhaitez-vous aborder prioritairement dans la formation ?

.....
.....
.....

Avez-vous suivi d'autres formations sur ce thème ? Oui Non

Si oui, les quelles et quand :

.....

Ce que vous venez chercher en complément :

.....

Quelles ont été les situations de communication les plus pertinentes depuis votre première formation et la mise en pratique de vos acquis ?

.....
.....
.....

Avez-vous identifié des situations dans lesquelles vous souhaitez renforcer vos compétences en communication ?

.....
.....
.....

Merci de votre collaboration